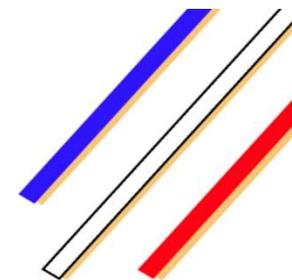




# District 3



## Groupe A

NOM Prénom	Affectation 23-24
BOUREGBA KOUIDER	District 2
BOUCHKARA KARIM	District 2
BLASCO VINCENT	District 3
WILLIG THIERRY	District 3
GADACHA ASFOUR MOHAMED ALI	District 3
GROS FREDERIC	District 3
EL AKKARI SAMI	District 3
AGGOUNE MAGID	District 3
FENNETEAU JEREMY	District 3
HAMMADI SALIM	District 4
BONNAT YANNICK	District 4

## Groupe B

NOM Prénom	Affectation 23-24
ROUSSILLON HERVE	District 2
NOUIRA RAYAN	District 2
SHACKELFORD DAVID	District 3
MATTERA SEBASTIEN	District 3
LIGUORI PATRICK	District 3
TABTI KHALIL	District 3
NAOUAR ABDELKADER	District 3
MAHOUACHI WAHBI	District 3
MADI SOIFFA	District 4
JLIL ADAM	Annexe 1 - Article 5

Nous vous informons que conformément à l'article 40 du statut de l'arbitrage, à l'article 31 du règlement intérieur de la CDA, saison 2022/ 2023, et à l'article 80 des RS du District, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être introduit au moyen de l'adresse mail officielle dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de transmission par courriel de la présente notification.

Un chèque d'un montant de 46 euros à l'ordre du District du Var de football correspondant au droit d'appel doit être adressé par courrier recommandé ou être directement amené au secrétariat du District.  
Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

